



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Papeete, le 11 mars 2017

Le Haut-Commissaire

COMMUNIQUE DU HAUT-COMMISSAIRE

- Marche blanche contre la violence à Moorea -

Deux faits divers particulièrement dramatiques survenus le 18 décembre et le 14 janvier derniers ont légitimement suscité l'émoi de la population et ont meurtri et endeuillé les familles des victimes. Il va sans dire que ces faits obligent et mobilisent pleinement les forces de l'ordre, lesquelles, d'ailleurs, ont rapidement interpellé les deux auteurs directement impliqués.

C'est dans ce contexte que l'association de défense des intérêts de la femme « *Vahine Orama no Moorea* » a souhaité organiser, aujourd'hui, une marche blanche contre les violences sous toutes leurs formes.

Je tiens à saluer cette initiative, visant à mûrir une réflexion collective autour de la violence, et plus largement à souligner l'engagement associatif sur les enjeux de prévention, si importante en la matière. Cette marche doit éveiller les consciences sur des comportements violents qui sont très éloignés de la tradition culturelle et culturelle des Polynésiens.

L'évolution de ces phénomènes de délinquance qui peuvent conduire à la commission de faits criminels est donc, pour le représentant de l'Etat que je suis, un sujet prioritaire pour la sécurité publique sur le territoire et, s'agissant de la commune de Moorea, j'ai d'ores et déjà décidé, en plein accord avec le Maire, de renforcer la capacité opérationnelle de la gendarmerie.

Je souhaite en effet que les problématiques de sécurité auxquelles la commune est confrontée soient prises en compte avec efficacité, notamment au regard des fortes affluences constatées durant les week-ends et les congés scolaires.

Ainsi, la brigade composée de 12 gradés et gendarmes permanents bénéficie désormais d'un renfort permanent de 5 gendarmes mobiles et de 7 gendarmes réservistes, lesquels travailleront en étroite collaboration avec la police municipale, lors des périodes de forte fréquentation, sur terre comme sur le lagon.

J'ai demandé au Colonel, commandant la gendarmerie pour la Polynésie française, de mettre en œuvre de nombreuses opérations spécifiques anti-délinquance qui mobilisent, en particulier, le peloton de surveillance et d'intervention et son équipe cynophile, ainsi que la brigade motorisée. Ces opérations, qui sont déployées depuis fin janvier, interviennent notamment en fin de semaine et visent à renforcer l'action de surveillance de la brigade ainsi qu'à intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants. J'ai souhaité que ces dispositions opérationnelles soient présentées au Tavana.

De plus, une convention est actuellement en préparation entre la gendarmerie et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette convention vise à avoir une meilleure connaissance des jeunes en difficulté et des familles d'accueil de Moorea ; elle contribuera à contenir la délinquance juvénile, à titre préventif.

Je souhaite également que la commune de Moorea s'engage dans des actions préventives, conformément aux orientations du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française ; ces actions viendront conforter la coopération opérationnelle entre la police municipale et la gendarmerie nationale.

Pour autant, au-delà de ces faits divers particulièrement graves qui ont marqué les esprits, je tiens toutefois à rappeler que la Polynésie française reste un territoire où la délinquance est contenue et où les services de police et de gendarmerie obtiennent de très bons résultats avec, à la clef, de nombreuses élucidations. Vous trouverez, ci-joint, les chiffres spécifiques à l'île de Moorea ainsi que les mêmes statistiques relevées pour l'ensemble du territoire polynésien.

Si ce constat général exclut, à ce jour, toute affirmation qui tenterait de faire croire à une « explosion » des faits de délinquance en Polynésie française, il ne doit pas conduire à l'angélisme, car l'analyse des statistiques de la délinquance met également en lumière une tendance de long terme à la hausse pour les violences. C'est ce constat qui a conduit, dès 2016, à la création du Conseil de prévention de la délinquance en Polynésie française, que le Garde des Sceaux, lors de sa prochaine visite, a accepté de présider, aux côtés des institutions du Pays.

Le nombre de faits constatés de violences s'élève à 2 600 en Polynésie française sur l'année 2016. Parmi ces 2 600 faits, le volume des violences commises dans la sphère familiale ou de connaissance, qu'elles soient physiques ou sexuelles, est en augmentation. Ces violences intrafamiliales sont une priorité du plan de prévention et elles doivent être sévèrement réprimées. De nombreuses actions ont été déployées, comme la mise en place du « Téléphone Grave Danger » ou le développement de l'ordonnance de protection pour les femmes victimes de violences conjugales.

Enfin, à l'identique du constat qu'a pu opérer le Procureur Général, je n'observe pas une augmentation non maîtrisée du nombre de mineurs mis en cause comme j'ai pu le lire ou l'entendre mais la vigilance doit être maintenue, car il apparaît que la problématique se situe aussi autour des devoirs parentaux, car malgré la forte implication des relais associatifs et sportifs, de jeunes mineurs, parfois en rupture scolaire, s'engagent sur le chemin de l'alcool et des stupéfiants. Or, c'est ce chemin qui est à l'origine de nombreux crimes et délits et de nombreux drames sur les routes, même si les mineurs ne sont évidemment pas les seuls concernés.

Outre les moyens répressifs que personne ne néglige, c'est donc aussi du côté de la prévention et de l'accompagnement que l'on doit chercher les remèdes. L'État, le Pays et les maires s'y emploient de façon beaucoup plus active que par le passé mais, pour les jeunes mineurs, rien ne pourra durablement réussir sans l'implication active des détenteurs de l'autorité parentale à l'épreuve de l'exercice de leur devoir d'éducation et de conseil.

A cet égard, un état des lieux précis de l'avancement des actions du plan de prévention sera présenté, lors de la réunion plénière du Conseil de prévention.

René BIDAL

Contact Presse :

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr